



Ouverture au public : Mardi et Jeudi 17h-19h

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 21 du mois de juillet, à vingt heures, se sont réunis à la salle Sainte-Croix de Kirschnaumen, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués.

Étaient présents (par ordre alphabétique) :

BURAI	Jonathan	x
CORDEL	Martine	Absente excusée
GEORGES	Gérard	x
JOLAS	Anne	Absente (procuration)
KLEIN	Fabrice	Absent (procuration)
LAGERSIE	Christian	x
NADE	Didier	x
NIEDERCORN	Jean-Luc	x
SCHMIT	Patrice	Absent (procuration)
SOUMAN	Alexandre	x
VENNER	Philippe	x

Procurations :

- JOLAS Anne donne procuration à LAGERSIE Christian
- KLEIN Fabrice donne procuration à VENNER Philippe
- SCHMIT Patrice donne procuration à BURAI Jonathan

LAGERSIE Christian a été nommé secrétaire de séance.

29/2020 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation, en raison de d'une fréquentation plus importante de la restauration scolaire et de la garderie ;

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint d'animation, permanent, à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour une durée hebdomadaire de 28h annualisé, soit 22,24/35^{ème}, pour permettre l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire, l'encadrement de la garderie et l'entretien des locaux de l'école d'Evendorff.

Monsieur le Maire précise que le coût de cet emploi sera pris en charge par la commune de Kirschnaumen mais également par la commune de Rémeling dans le cadre de la répartition des coûts de fonctionnement de l'école et de la garderie.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2020.

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
TECHNIQUE	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	2	2	TC
TECHNIQUE	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1	1	17,59/35 ^{ème}
ADMINISTRATIF	Rédacteur	Rédacteur Territorial	1	1	18/35 ^{ème}
MEDICO SOCIAL	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ASEM)	Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	1	1	TC (annualisé)
ANIMATION	Adjoint d'Animation	Adjoint Territorial d'Animation	1	2	22,24/35 ^{ème} (annualisé)

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, sur la base du 1^{er} échelon, Indice brut 348, indice majoré 326.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012-Charges de personnel.

Monsieur le Maire est chargé de procéder à la vacance d'emploi, au recrutement ainsi qu'à l'établissement du contrat.

Adopté à l'unanimité.

**30/2020 – ETUDE DE SECURISATION ET D'AMENAGEMENT DES TRAVERSEES
D'EVENDORFF, KIRSCHNAUMEN ET OBERNAUMEN**

La sécurisation des villages est une des ambitions que la nouvelle équipe municipale en place a souhaité débiter au cours de ce mandat.

Pour ce faire, une réflexion globale sur la requalification et la sécurisation routière de la traversée des 3 villages, Kirschnaumen, Obernaumen et Evendorff, doit être engagée.

L'objectif est de définir un programme d'aménagement sur l'ensemble des espaces publics qui puisse se réaliser en plusieurs phases.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mener une étude concernant la requalification et la sécurisation routière de la traversée des villages de Kirschnaumen, Obernaumen et Evendorff.

Il présente à l'assemblée la proposition de Stéphane THALGOTT, paysagiste concepteur, de Metz.

L'étude est réalisée en plusieurs phases :

- Phase étude diagnostic/définition des enjeux (prise de connaissance des lieux, analyse visuelle, fonctionnelle, historique, paysagère, techniques, des usages)
- Phase esquisse d'aménagement/stratégie d'aménagement (propositions de plusieurs solutions d'ensemble)
- Phase étude avant-projet sommaire (plan de géomètre, plan d'aménagement, choix des matériaux, simulation topographique, chiffrage estimatif du projet)

La proposition s'élève pour l'ensemble des 3 phases à 22 050,00 €HT soit 26 460,00 €TTC.

Monsieur le Maire précise qu'une aide financière départementale peut être sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Stéphane THALGOTT et charge le Maire de signer le contrat avec ce dernier ainsi que tous documents concernant cette affaire
- sollicite l'aide du Conseil Général de la Moselle au titre du dispositif AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) à hauteur de 30%
- demande que l'étude ne soit engagée et ne débute qu'après notification de la subvention départementale.

Adopté à l'unanimité.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire clos la séance à 21h00.

Suivent les signatures au registre.

Pour copie conforme au registre,
A Kirschnaumen, le 22/07/2020
Le Maire,
Jean-Luc NIEDERCORN

